

Idées reçues mensongères
--------------------------

Madame le Commissaire enquêteur,

**Rappelons en préambule**

- que « **L'électricité produite en France en 2022 est restée à 87% d'origine décarbonée, contre 91% sur la période 2014-2021.** »
- <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2022>
- qu'en 2022, le facteur de charge éolien n'a jamais été aussi bas de puis 10 ans.  
<https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2022>
- que la part de l'éolien dans la consommation d'énergie primaire s'élève à seulement 1,3% pour 2021.  
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2022/pdf/chiffres-cles-des-energies-renouvelables-2022.pdf>

Ce projet n'entre en rien, en France, dans la raison impérieuse d'intérêt public majeur de l'urgence climatique malgré les affirmations du Résumé non technique de l'étude d'impact en page 78 : « **La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable a un effet positif sur le climat puisqu'il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et participe à la lutte contre le changement climatique.** »

L'argument majeur pour faire accepter l'éolien est la lutte contre le réchauffement climatique et/ou la réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES), dont le CO<sub>2</sub>.

C'est pourquoi, il faut nous débarrasser des idées reçues et lutter contre la désinformation.

- 1- **Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert pas à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.**

Ce sont les propos de **Monsieur le ministre délégué chargé des Outre-mer, Jean-François CARENCO, alors président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, qui ne pouvait être suspecté de parti pris, lors de son audition à l'Assemblée nationale par les membres de la commission AUBERT le 4 avril 2019 (<http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-cetransene/18-19/c1819008.asp>):

« *Je souhaite débiter mon propos en mettant en lumière les caractéristiques du système énergétique, dans l'optique de **la transition énergétique**. Il est convenu que celle-ci passe par le développement des énergies renouvelables. Mais à mon sens, elle **devrait passer par la***

**baisse de la consommation, car elle seule permettrait d'éviter les « violences environnementales ».**

**Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO<sub>2</sub> et d'un prix de l'électricité maîtrisé.** Vous le savez, **nous émettons six fois moins de CO<sub>2</sub> que nos voisins allemands** et le prix de l'électricité pour un consommateur résidentiel moyen est de l'ordre de 180 euros par mégawattheure (MWh), contre 300 euros en ALLEMAGNE.

**Le développement des énergies renouvelables (EnR) électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.** Il faut le rappeler, car **on dit beaucoup de mensonges à ce sujet**, et encore récemment à la télévision. **Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.** Pourtant, le développement des EnR est indispensable pour répondre à l'enjeu de la diversification. »

Le projet répondrait seulement à un enjeu de diversification.

## 2- La transition énergétique ne sert pas la transition écologique.

C'est en ces termes que s'est exprimée, au Colloque National Éolien d'octobre 2019, Madame Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, députée LREM, rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables et la transition énergétique, présidée par Monsieur Julien AUBERT, député LR :

- **« La transition énergétique, elle n'est pas liée au climat, elle n'est pas liée au CO<sub>2</sub> puisque le mix français est déjà très très décarboné, et elle est principalement liée à une logique de sortie progressive du nucléaire. »**
- **« Le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique, vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant **mais vous nous avez menti ...** »**  
<https://www.youtube.com/watch?v=3a0iH11CTS0>

L'actualité démontre de manière cuisante cet état de fait par la hausse des prix de l'électricité ; de surcroît avec la guerre en UKRAINE, les pays de l'UE sont acculés à un recours accru au charbon, la FRANCE envisageant même de rouvrir la centrale de SAINT-AVOLD en MOSELLE.  
[https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/14/on-est-en-train-de-deterrer-grand-mere-a-saint-avold-on-rallume-la-centrale-a-charbon-pour-eviter-les-coupures-d-electricite-cet-hiver\\_6141507\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/09/14/on-est-en-train-de-deterrer-grand-mere-a-saint-avold-on-rallume-la-centrale-a-charbon-pour-eviter-les-coupures-d-electricite-cet-hiver_6141507_3234.html)

Par ailleurs, le gouvernement français a publié l'arrêté ministériel n° 2022-1233 le 14 septembre 2022 modifiant temporairement le « *plafond des émissions de gaz à effet de serre pour les installations de production d'électricité émettant plus de 0,55 tonne d'équivalents dioxyde de carbone par mégawattheure et définition d'une obligation de compensation pour les exploitants d'une installation de production d'électricité à partir de charbon.* »  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046289883>

En l'espèce la lutte contre les émissions de GES ne semble visiblement plus à l'ordre du jour, or le but de construire ce site éolien serait de lutter contre les émissions de GES. On est en pleine incohérence.

**3- L'objectif d'augmentation des énergies renouvelables est indépendant de celle des gaz à effet de serre.**

**C'est ce que l'ancienne ministre de l'écologie, Madame Barbara POMPILI, dans le recours dit « l'Affaire du siècle » contre l'Etat par les ONG environnementales, Association OXFAM FRANCE, Association NOTRE AFFAIRE A TOUS, Fondation POUR LA NATURE ET L'HOMME, Association GREENPEACE France, a soutenu dans un mémoire en défense enregistré le 23 juin 2020 : « en ce qui concerne l'objectif d'augmentation des énergies renouvelables, celui-ci est indépendant de celle des gaz à effet de serre ». (Jugement du Tribunal administratif de PARIS, 3 février 2021, N° 1904967-1904968-1904972-1904976, page 6)**  
<http://paris.tribunal-administratif.fr/content/download/179360/1759761/version/1/file/1904967190496819049721904976.pdf>

**Or le développement de l'éolien est le fer de lance de la lutte contre le réchauffement climatique.**

Le Résumé Non Technique, document court, magnifiant le projet, accessible à un large public, présente un raisonnement biaisé afin de faire culpabiliser ou effrayer la population si elle n'accepte pas les sites éoliens industriels qui seraient la solution pour pallier le dérèglement climatique.

Tout cela n'est pas très sérieux.

**En conclusion, l'information des élus et de la population est faussée, elle n'est pas réelle et sérieuse ; en effet ce projet ne permettra pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre en France et donc de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi les enjeux humains, paysagers, patrimoniaux et de biodiversité ne doivent pas être sacrifiés.**

Un avis défavorable s'impose.

Avec l'expression de mes sentiments distingués,

Edith de PONTFARCY